



SAINT-YRIEIX-SOUS-AIXE

Mairie

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 05 SEPTEMBRE 2023

DIFFUSION PUBLIQUE

Présents :

➤ Gérard KA UWACHE	➤ Marie AUFAURE
➤ Gérard BOUCHETEIL	➤ Nathalie BEAUFILS
➤ Isabelle GABAUD	➤ Gautier CAUBEL
➤ Lionel FORESTIER	➤ Frédéric MECHIN

Absents ➤ Karelle MERCIER  
excusés :

Absents :

- Début de séance 18 h 30
- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 27 juin 2023 : **voté à l'unanimité**

### 1) Communication du Maire :

#### ➤ Point Ressources humaines :

Patrick THOMAS agent municipal arrêté en longue maladie depuis le 12/12/2020 a pu bénéficier, après avis médical, d'un ½ temps de thérapeutique d'un an à compter du 12/06/2022 avec pour condition la mise en place d'un auxiliaire de vie professionnel. Cette fonction a été assurée par l'agent recruté en CDD pour palier l'absence de M. THOMAS du 12/12/2020 au 11/06/2022

Au mois de juin 2023, le comité médical a considéré que M. THOMAS pouvait reprendre à temps plein son activité mais toujours en étant encadré par un auxiliaire de vie professionnel et ce jusqu'à sa retraite ou si sa situation évoluait de telle manière que la présence d'un tiers ne soit plus justifiée.

Pour information, l'auxiliaire de vie est pris en charge financièrement à hauteur de 70 % du salaire chargé, uniquement les jours travaillés, les congés étant exclus de ce dispositif.

Le reste à charge pour la commune est donc de 30 % du salaire chargé plus les congés, ce qui devrait représenter une augmentation des charges salariales d'un peu plus de 10 000€/an. Le montant exact sera affiné lors du budget.

#### ➤ Point finances :

L'Etat a récupéré d'office sur nos finances la somme de 2 941€, correspondant à ce que la commune avait perçu en plus suite à l'augmentation de la taxe d'habitation en 2018.

En effet, la taxe d'habitation ne pouvait pas être augmentée entre 2017 et 2019. Mais aucune information précise sur ce point n'a été communiquée à cette époque.

#### ➤ Mutuelle des agents :





SAINT-YRIEIX-SOUS-AIXE

Mairie

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 05 SEPTEMBRE 2023

DIFFUSION PUBLIQUE

Comme dans le secteur privé la participation des collectivités territoriales aux mutuelles, prévoyance et santé seront obligatoires pour la 1<sup>ère</sup> en 2025 et la 2<sup>ème</sup> en 2026.

Le CDG (centre de gestion) travaille sur ces nouvelles dispositions pour faire des propositions aux communes.

Le conseil décide de ne pas attendre les dates butoirs d'effet de ces mesures et de les appliquer dès que nous aurons toutes les informations nécessaires.

- Le Maire demande au conseil l'autorisation de demander une subvention au Conseil Départemental pour une dépense de travaux de voirie d'un montant de 8 000 € H.T. à réaliser dans le village de la Graulière.  
Demande votée favorablement à l'unanimité.
- Zone d'accélération des EnR (Energie Renouvelable) :  
L'Etat demande à chaque commune de recenser sur son territoire toutes les zones où il serait possible d'implanter des éoliennes, des panneaux photovoltaïques, voire même des centrales hydroélectriques. Le Maire informe le conseil qu'une éolienne devant être installée au minimum à 500 mètres d'une habitation, il paraît tout à fait improbable d'avoir une installation de ce type sur notre commune. Pour le reste, nous devons aussi composer avec les bâtiments de France dans la mesure où les 2/3 de notre commune en dépendent pour avoir une autorisation. Après contact avec la responsable, un avis sera donné au cas par cas, aucun dossier ne pouvant être traité de la même façon. Dans ce contexte, il semble difficile de recenser en si peu de temps les zones d'accélération des énergies renouvelables. De plus, beaucoup de communes s'interrogent sur leurs capacités surtout en termes de compétences à faire un tel travail.  
Affaire à suivre...
- Effacement du réseau :  
La direction d'Orange a adressé un courrier à la commune pour l'informer qu'après les deux premiers lots engagés, la commune a été présélectionnée pour être intégrée au lot n°3 de fermeture du réseau cuivre, dont la date de fermeture technique interviendrait en janvier 2027. A cette date, l'ensemble des services sur cuivre seront arrêtés et les utilisateurs du réseau cuivre devront avoir migré sur une autre technologie disponible.
- Nomenclature comptable :  
Le conseil est saisi pour le passage de la nomenclature comptable M14 à la M57.  
Vote favorable à l'unanimité.
- Distribution de composteurs :  
Le Maire informe le conseil qu'une distribution gratuite de composteurs aura lieu le samedi 30 septembre de 10h00 à 12h00. Les habitants devront s'inscrire pour pouvoir en bénéficier, des flyers seront distribués dans toutes les boîtes aux lettres de la commune.





SAINT-YRIEIX-SOUS-AIXE

Mairie

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 05 SEPTEMBRE 2023

DIFFUSION PUBLIQUE

### ➤ Achat d'un étang :

Le Maire propose au conseil d'acquérir pour une somme de 25 000 € les parcelles A147 - 148 et 152 d'une surface de 36 565 m<sup>2</sup> dont un étang de 6 000 m<sup>2</sup>, le tout situé au Mas judaud.

Dans la mesure où la commune doit renforcer sa défense incendie, l'acquisition de cet étang permettrait d'assurer cette mission pour les villages. Après contact avec le commandant SABOURDY du SDIS et visite sur site des pompiers, ces derniers émettent un avis très favorable et s'engagent à classer cette zone en réserve d'eau pour la défense incendie.

Le tour de table qui suit la proposition du Maire, permet à chaque conseiller de donner son avis sur le sujet.

Le vote qui suit revient favorable à l'unanimité.

### ➤ Documents à finaliser :

Le Maire rappelle au conseil qu'il reste encore du travail à faire sur le plan de sauvegarde et le document unique, de même que pour le recollement des archives.

Pour une mise en conformité, il serait souhaitable que ces documents soient achevés au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'année prochaine.

### 2) Communication du 1<sup>er</sup> adjoint:

- Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint informe le conseil que toutes les « vitres » des panneaux d'affichage ont été remplacées.

### 3) Communication du 2<sup>ème</sup> adjoint :

- Mme la 2<sup>ème</sup> adjointe propose :

\* De passer l'âge des bénéficiaires du colis des aînés de 70 à 75 ans progressivement sur 5 ans.

\* De supprimer le goûter des aînés dans la forme actuelle et de réfléchir à une autre formule.

\* De maintenir les colis de 13 € à 20 € de façon à améliorer la qualité des produits.

Après discussion, les propositions de Madame la 2<sup>ème</sup> adjointe sont adoptées à l'unanimité.

### 4) Communication du 3<sup>ème</sup> adjoint :

- Monsieur le 3<sup>ème</sup> adjoint informe le Conseil de la réunion prochaine du CCC (comité consultatif communication) pour travailler sur le prochain journal municipal.



SAINT-YRIEIX-SOUS-AIXE

Mairie

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 05 SEPTEMBRE 2023**

DIFFUSION PUBLIQUE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

- La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mardi 03 octobre 2023

Le secrétaire, G. BOUCHETEIL

Le Maire, G. KAUWACHE

